



Conseil de sécurité

Briefing du Procureur de la Cour pénale internationale sur la situation en Libye

New York, le 11 mai 2023

Déclaration lue par S.E. Pascale Baeriswyl,
Représentante permanente de la Suisse

La Suisse remercie le Procureur, ainsi que son équipe, pour son exposé important et pour avoir soumis le 25^{ème} rapport sur la situation en Libye. Nous saluons également la présence du Représentant permanent de la Libye.

« L'impunité ne sera pas tolérée. » C'est en ces termes que Kofi Annan, alors Secrétaire général des Nations Unies, saluait la Cour pénale internationale. En Libye, la reddition des comptes n'est pas un concept abstrait, il s'agit d'une demande constante et légitime exprimée par les victimes et d'un élément essentiel pour le succès du processus de réconciliation. En tant que co-présidente du Groupe de travail pour le Droit International Humanitaire et les Droits de l'Homme du Processus de Berlin, la Suisse interagit souvent avec des victimes qui lui disent encore et toujours que la Libye ne pourra pas connaître de paix durable sans justice.

Je souhaite aborder trois points :

Premièrement, nous félicitons le Bureau du Procureur pour les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie d'action renouvelée pour la Libye. En particulier, l'allocation efficace des ressources doublée de l'usage de technologies avancées dans la gestion des preuves, ainsi que les efforts visant à rendre la justice accessible aux victimes. Il est essentiel que la sécurité des victimes soit assurée afin qu'elles puissent accéder à la Cour sans entraves, y compris à l'intérieur du pays. La société civile a également un rôle crucial à jouer et nous sommes profondément inquiétés par l'augmentation des mesures répressives imposées à cette dernière en Libye. C'est pourquoi nous notons avec intérêt l'organisation d'une table ronde par le Bureau du Procureur sur le thème de la persécution basée sur le genre. Nous saluons également le fait qu'en dépit des défis posés par le paysage politique complexe et la situation sécuritaire en Libye, de nombreuses missions sur le terrain ont été effectuées. Ces efforts, couplés avec une coopération renforcée, ont mené à des résultats concrets : la délivrance de nouveaux mandats d'arrêts sous scellés dans le cadre des enquêtes en Libye en est la preuve.

Deuxièmement, la coopération est clé pour le bon fonctionnement de la Cour. C'est pourquoi nous encourageons vivement les autorités libyennes à poursuivre leur coopération pleine et entière avec le Bureau du Procureur, en particulier en ce qui concerne l'accès à la documentation nécessaire ou le suivi rapide des demandes d'assistance judiciaire. Nous soutenons les efforts menés en vue de l'ouverture d'un bureau de liaison en Libye, notamment afin d'approfondir le partenariat avec les autorités, les survivants et les familles des victimes. Nous félicitons en outre la politique proactive de coopération du Bureau du Procureur avec les États tiers, laquelle a notamment contribué à l'arrestation d'un suspect de crimes commis à l'encontre de migrants. Nous soulignons le rôle important des Émirats arabes unis et des Pays-Bas dans le cadre de cette arrestation et encourageons tous les États à faire usage du principe de compétence universelle qui permet la poursuite des crimes internationaux les plus graves. Ceci également dans le contexte du dernier rapport de la Mission indépendante d'établissement des faits pour la Libye, qui évoque des motifs raisonnables de croire que des crimes contre l'humanité ont été commis à l'encontre des migrants et des personnes placées dans des centres de détention.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Troisièmement, la mission de la CPI, seule juridiction pénale internationale permanente, demeure prioritaire pour rendre justice, en Libye et ailleurs. Or, afin que la Cour puisse exercer son mandat de manière efficace, il convient de préserver son indépendance et son impartialité, tout en lui donnant les ressources humaines et financières nécessaires. La Suisse appelle tous les États à apporter leur soutien à la Cour.

En saisissant la Cour par sa résolution 1970, ce Conseil a montré son engagement pour lutter contre l'impunité des crimes les plus graves et rendre justice aux victimes. Soutenir la Cour est dès lors de notre responsabilité commune. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que la justice soit rendue et ainsi contribuer à une paix durable en Libye.

Je vous remercie.

Unofficial translation

Switzerland thanks the Prosecutor and his team for his important presentation and for submitting the 25th report on the situation in Libya. We also welcome the presence of the Permanent Representative of Libya.

"Impunity will not be tolerated." These were the words of the then UN Secretary General Kofi Annan when he welcomed the International Criminal Court. In Libya, accountability is not an abstract concept, it is a constant and legitimate demand expressed by the victims and an essential element for the success of the reconciliation process. As co-chair of the Working Group on International Humanitarian Law and Human Rights of the Berlin Process, Switzerland often interacts with victims who tell it again and again that Libya cannot have a lasting peace without justice.

I would like to address three points:

First, we commend the Office of the Prosecutor for the progress made in the implementation of the renewed action strategy for Libya. In particular, the efficient allocation of resources coupled with the use of advanced technology in evidence management, as well as efforts to make justice accessible to victims. It is essential that the security of victims is ensured so that they can access the Court without hindrance, including within the country. Civil society also has a crucial role to play and we are deeply concerned by the increasing repressive measures imposed on the latter in Libya. We therefore note with interest the organisation of a round table by the Office of the Prosecutor on the theme of gender-based persecution. We also welcome the fact that despite the challenges posed by the complex political landscape and security situation in Libya, numerous field missions have been carried out. These efforts, coupled with enhanced cooperation, have led to concrete results: the issuance of new sealed arrest warrants in the Libya investigations is proof of this.

Secondly, cooperation is key to the proper functioning of the Court. We therefore strongly encourage the Libyan authorities to continue to cooperate fully with the Office of the Prosecutor, in particular with regard to access to necessary documentation or the prompt follow-up of requests for legal assistance. We support efforts to open a liaison office in Libya, in particular to deepen the partnership with the authorities, survivors and families of victims. We further commend the Office of the Prosecutor's proactive policy of cooperation with third States, which has, inter alia, contributed to the arrest of a suspect in crimes against migrants. We underline the important role of the United Arab Emirates and the Netherlands in this arrest and encourage all States to make use of the principle of universal jurisdiction which allows the prosecution of the most serious international crimes. This is also in the context of the latest report of the Independent Fact-Finding Mission for Libya, which cites reasonable grounds to believe that crimes against humanity have been committed against migrants and persons in detention centers.

Thirdly, the mission of the ICC, as the only permanent international criminal court, remains the priority in delivering justice, in Libya and elsewhere. In order for the Court to be able to carry out its mandate



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

effectively, its independence and impartiality must be preserved, while providing it with the necessary human and financial resources. Switzerland calls on all states to support the Court.

By referring the matter to the Court in its Resolution 1970, this Council has shown its commitment to fight impunity for the most serious crimes and to bring justice to the victims. Supporting the Court is therefore our common responsibility. Together we can ensure that justice is done and thus contribute to a lasting peace in Libya.

I thank you.